

Conditions générales de vente
Prestations Conciergerie La maison de Roxane

Article 1 : Toute personne faisant appel aux prestations de la maison de Roxane accepte sans réserve l'intégralité des conditions suivantes sans lesquelles les prestations n'auraient pas lieu. Celles-ci sont disponibles sur le site www.lamaisonderoxane.com et sont transmises aux clients lors de la signature du contrat de service.

Article 2 : Chaque prestation fait l'objet d'une facturation qui doit être réglée avant toute intervention.

Article 3 : Définition des services pour des prestations effectuées du lundi au vendredi selon la disponibilité de la maison de Roxane.

courses : Trajet aller du domicile du client, achat en supermarché ou marché et retour au domicile du client pour un montant estimé avant l'achat à 100 euros maximum.

En cas dépassement du montant maximum, le client s'engage à régulariser sa note auprès de la maison de Roxane sur présentation de la facture. Valable sur l'agglomération de Toulon. Le client fournit une liste de produits définis. La maison de Roxane ne sera tenue aucunement responsable si un produit est manquant du fait du stock du magasin désigné.

petites courses quartier : comprend service postal (dépôt de lettre recommandée, affranchissement, retrait de lettre recommandée, de colis). L'affranchissement est payable par le client avant l'intervention ou après l'intervention sur présentation d'un justificatif et ne rentre en aucun cas dans la prestation proprement dite. Pharmacie et commerce de proximité. (Claret, la Loubière, Saint Anne, Siblas).

démarche administrative : préfecture, mairie, allocations familiales, dépôt et retrait de dossiers.

présence à votre domicile : en cas d'impossibilité de votre part d'être présent lors de travaux (maximum 2 h), du passage d'un technicien ou d'une livraison programmée à une heure précise. Toute heure commencée est due.

absence : pour s'assurer que votre domicile n'a subi aucun dommage en votre absence, arrosage de vos plantes, retrait de votre courrier, ouverture et fermeture de vos volets (comprend 2 visites).

pratique : retrait à votre domicile de vêtements destinés à la teinturerie, retour à votre domicile, cordonnerie

recherche Internet : recherche d'information, documentation spécifique sur le Web. (5 euros la recherche). Les résultats vous seront transmis par mail ou par courrier.

assistance administrative : frappe de documents, manuscrit, courrier, classement.

rendez-vous : prise de rendez-vous à votre place.

➤ Dans les cas où la prestation s'effectue au domicile et en l'absence du client, celui-ci déclare ne pas avoir d'argent liquide, de bijoux ou tout autre objet de valeur. Le client signera une décharge à la remise des clefs dégageant la maison de Roxane de toute responsabilité en cas de litige.

Article 4 : forfait

Le forfait mensuel est payable avant la première prestation. Si certains services n'ont pas été réalisés dans le cadre du forfait, aucun remboursement ne sera effectué et celui-ci ne sera pas reconductible le mois suivant. La maison de Roxane se réserve le droit de résilier le contrat la liant à son client à tout moment et sans avoir à se justifier.

Article 5 : Les prestations facturées par la maison de Roxane ne sont pas soumises à la TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts. Toute somme non payée portera de plein droit et sans mise en demeure préalable des pénalités de retard de 1,5 % par mois ainsi que l'application d'intérêts de retard au taux légal.

Article 6 : litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de règlement à l'amiable, le litige sera porté devant les tribunaux civils compétents.